

**Section syndicale SUD-ARS**  
**15 rue Gilbert**  
**54000 NANCY**

ARS  
Jean-Marie SCHLERET  
Président du conseil de surveillance  
12 boulevard Jean Jaurès  
54000 NANCY

Nancy, le 16 novembre 2009

Monsieur,

Nous avons bien reçu la réponse de votre directeur général à notre courrier du 29 septembre dernier, concernant les modalités de désignation des membres du CHSCT (nous joignons à cette réponse les deux courriers cités).

Nous nous étonnons du fait que l'ARS puisse penser qu'une « *élection directe* » ne soit que seulement « *selon (n)ous, plus démocratique* ». En clair, qui peut douter du fait qu'une élection où toutes les personnes concernées ont pu s'exprimer directement, à travers un bulletin de vote, ne soit pas la meilleure des solutions ? Ne soit la démocratie la plus représentative ? L'ARS ? Vous, l'élu du peuple ? Non, rassurez-nous...

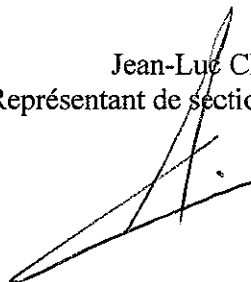
Nous maintenons notre demande d'amélioration des modalités de nomination des membres du CHSCT. Comme pour les membres du Comité d'entreprise et les délégué-es du personnel : « *One man, one vote !* », dit-on à travers le monde. « *Un salarié, une voix* », dirons-nous plus humblement au sein de l'ARS. Pourquoi donc les membres de cette instance représentative du personnel auraient-ils encore un statut spécifique ?

De plus, le directeur général renvoie le traitement de cette question « *au niveau national* », excluant donc un accord d'entreprise. Depuis plus de vingt ans, pour les employés comme pour les cadres, les directions successives de l'ARS (l'actuelle comprise) ont su aller au-delà des « *dispositions réglementaires* », avec des syndicats différents, afin d'améliorer le fonctionnement de notre association. Qu'est-ce qui gêne alors sur cette question ? Améliorer la démocratie ? Préférer le suffrage universel ? Signer un accord avec le syndicat SUD ? Il y a un tabou ?

Toujours ouverts à la discussion, nous souhaitons vous rencontrer afin d'échanger sur ce sujet, à la date de votre choix.

Recevez, Monsieur, nos sincères salutations.

Jean-Luc CHAPELIER  
Représentant de section syndicale



**Section syndicale SUD-ARS**  
**15 rue Gilbert**  
**54000 NANCY**

ARS  
Hugues BRUNET  
Président du comité exécutif  
12 boulevard Jean Jaurès  
54000 NANCY

Nancy, le 16 novembre 2009

Monsieur,

Nous avons bien reçu la réponse de votre directeur général à notre courrier du 29 septembre dernier, concernant les modalités de désignation des membres du CHSCT (nous joignons à cette réponse les deux courriers cités).

Nous nous étonnons du fait que l'ARS puisse penser qu'une « *élection directe* » ne soit que seulement « *selon (n)ous, plus démocratique* ». En clair, qui peut douter du fait qu'une élection où toutes les personnes concernées ont pu s'exprimer directement, à travers un bulletin de vote, ne soit pas la meilleure des solutions ? Ne soit la démocratie la plus représentative ? L'ARS ? Non, rassurez-nous...

Nous maintenons notre demande d'amélioration des modalités de nomination des membres du CHSCT. Comme pour les membres du Comité d'entreprise et les délégué-es du personnel : « *One man, one vote !* », dit-on à travers le monde. « *Un salarié, une voix* », dirons-nous plus humblement au sein de l'ARS. Pourquoi donc les membres de cette instance représentative du personnel auraient-ils encore un statut spécifique ?

De plus, le directeur général renvoie le traitement de cette question « *au niveau national* », excluant donc un accord d'entreprise. Depuis plus de vingt ans, pour les employés comme pour les cadres, les directions successives de l'ARS (l'actuelle comprise) ont su aller au-delà des « *dispositions réglementaires* », avec des syndicats différents, afin d'améliorer le fonctionnement de notre association. Qu'est-ce qui gêne alors sur cette question ? Améliorer la démocratie ? Préférer le suffrage universel ? Signer un accord avec le syndicat SUD ? Il y aurait un tabou ?

Toujours ouverts à la discussion, nous souhaitons vous rencontrer afin d'échanger sur ce sujet, à la date de votre choix.

Recevez, Monsieur, nos sincères salutations.

Jean-Luc CHAPELIER  
Représentant de section syndicale

